

Le Reflet de Tadoussac

Volume 3, Numéro 9, 27 mars 2008 *L'hebdomadaire du clin d'œil sur le GREMM*
Le numéro UN de l'information à Tadoussac!



À lire, à relire et à relire!!!!
Le béluga une espèce en péril

VENDREDI LE 28 MARS À L'EAU BERGE DISCO EN BLANC LE BLANC EST À L'HONNEUR ET RAPPORTE DES SHOOTERS	Samedi le 29 mars Veillée de l'âge d'or Au sous-sol De l'Église	29 & 30 Mars Sortie à la cabane à sucre Chez Ti-Père Info Lisette ou Gilbert Il reste quelques places...	<i>Lundi le 7 avril Journée des dames Démonstration privée d'objet érotique et de lingeries fines Dégustation de vins & fromages Billets limités (20) Hommes s'abstenir! Info Monette235-4372</i>
--	--	--	---

En semaine au Bar de L'Eau Berge!!!

Vendredi : 19h30 hockey Mtl / Buf

Vendredi: disco en blanc

Samedi: tournoi de poker

Samedi : 19h00 MTI / Tor

Lundi des dames : profitez des derniers lundis à Monette

Mardi :19h30 Mtl / Ott

Recevez Le Reflet par Internet : Écrivez nous : ajt@ajtadou.com

Le Dédétorial

Le Dédétorial

A lire, à relire

ET À RELIRE

Il y a quelques mois un vent du large nous a poussé une rumeur. Des nouveaux bateaux venant de l'est s'amarreront à Tadoussac pour faire le trafic non pas des peaux sur le dos des indiens mais plutôt du fric sur le dos des baleines.

Une vague de fond a vite déferlée, suscitant interrogations et contradictions.

Le 29 mars, quelques privilégiés ont reçu dans leur **boîte courriel**, un texte d'actualité, d'une pertinence incontournable. Ainsi, seul les aveugles qui ne veulent pas voir pouvaient prétendre ne rien comprendre.

Ce texte n'est pas le fruit d'un CONtestataire en mal d'opinion à tort et à raison au nom de la liberté d'expression.

Ce n'est pas non plus la pensée de vieux « ronchons » nostalgiques de leurs traditions.

Encore moins les idées d'obstiné (toké) qui a longueur d'année demeure accroché.

Enfin, ce n'est sûrement pas de la part de ceux pour qui tout ce qui, est étranger vient les déranger.

Ce texte est le fruit d'un groupe de jeunes à qui nous avons ouvert les bras et souhaité la bienvenue à Tadoussac vers les années 1980.

Patrice, Robert et Véro ont complétés leurs études pour revenir s'installer, vivre et implanter dans la communauté le GREMM et le CIMM. En tant que citoyens responsables, ils n'ont cessé depuis, d'œuvrer pour les générations futures.

Ayant gagné leur lettre de noblesse, leur notoriété a dépassée les frontières à travers la planète. Un fleuron pour notre municipalité et une fierté pour chacun de nous, malgré les quelques flèches empoisonnées ici et là (histoire oblige).

Cet avis scientifique envoyé au principal concerné, **le parc**, témoigne une véritable responsabilité assumée.

Cependant, a-t-il été aussi envoyé aux autres autorités?

Entre autre, **le ministère des transports?** Propriétaire et gestionnaire du quai au cœur de l'aire du parc, ces derniers ont droit de vie ou de mort sur le droit de quaiage tout comme le parc à Baie-Ste-Catherine.

La Garde-côtière, résidents permanents de ce territoire fragilisé, ils assurent le trafic et la surveillance. Avec leurs bateaux aux puissances et performances grandissantes démesurées, ils font aussi partis du problème cité plus bas. Auront-ils leur mot à dire?

L'association des bateliers (AML, Dufour, Otis et 2001) regroupée pour défendre leurs intérêts et harmoniser leur fonctionnement seront-ils interpellés? Ces privilégiés exclusifs d'un territoire source de leur profit, sont-ils conscients de leur richesse et du devoir de la développer d'une façon durable?

L'AGAT (asso, des gens d'affaires de Tadou) ceux pour qui plus de bateaux signifie plus de monde à embarquer, à nourrir et à loger. Par le fait même vendre plus de billets commissionnés à 20 et 25%. Une source de

revenue facile et providentielle. Doivent-ils demeurer muet et continuer à encaisser discrètement au lieu de se comporter en citoyens responsables. Allez, parlez-vous en!

La Corpo du quai (marina, asso. bateliers, municipalité) qui, depuis des années, rêve de l'acquisition du port afin d'en assumer la gestion, le contrôle et la conservation pour leur noble intention personnelle. Peuvent-ils aussi avoir la même vision du milieu marin dans lequel il baigne. Une petite réunion pour vous mettre au diapason des responsabilités à partager pourrait être convoquée.

La municipalité (encore elle) depuis peu, veut faire cavalier seul dans le processus de cessation du quai, pour sa communauté. Ce poumon économique deviendrait alors source de développement pour nos citoyens, commerçants, organismes et générations futures. Tadoussac seule réserve blanche à l'intérieur d'un parc, n'est-il pas temps qu'elle assume pleinement son rôle de propriétaire et de leadership? Place à la dance du Makouchan, que le grand chef se lève et call « la shot ». Tout le monde autour du feu, avec leur calumet, en commençant par la marina.

Cette dernière (**marina**), a jusqu'à date fait preuve d'avant-gardisme en imposant un moratoire durant des années. Des demandes de quaiage pour faire des observations, elle en a refusés. Pendant des années, elle s'est refusé tout agrandissement de pontons commerciaux.

Elle a préféré fonctionner en privilégiant le partenariat avec les bateliers existant du milieu, au nom de l'harmonie et de l'équilibre.

Dernièrement, en ouvrant une porte à d'autres bateaux, n'a-t-elle pas brisée son propre moratoire? Pourquoi? Elle laisse ainsi une place béante à des aberrations irréversibles.

Si les mots consultation, cogestion et concertation ont toujours la même signification, alors vite, tous, prenez place autour de la table. Laissez la place à la libre circulation des opinions, sans préjugé ni rancune. Allumez la pipe aux idées et mettez le cap sur l'unanimité dans une mer pavée de concessions.

Tant qu'a nous, que pouvons-nous faire sauf d'en parler et d'être les témoins du passé?

Quel beau portrait de famille avec comme toile de fond, de beaux esprits remplis de bonnes intentions à la recherche de solution, alors que le problème tourne autour d'un seul mot (maux) le POGNON.

Avis scientifique

RELOCALISATION DES ACTIVITÉS DES DÉTENTEURS DE PERMIS D'ENTREPRISE D'EXCURSION EN MER DANS LE PARC MARIN DU SAGUENAY– SAINT-LAURENT, IMPACTS SUR UNE ESPÈCE EN PÉRIL, LE BÉLUGA DU SAINT-LAURENT, ET DEMANDE DE MORATOIRE

Préparé par : Robert Michaud et Véronik de la Chenelière (GREMM)

Présenté au : Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent
12 mars 2008

Avis scientifique : relocalisation d'AOM — impacts sur le béluga — demande de moratoire 2/8

Le béluga, une espèce en péril

Le béluga du Saint-Laurent figure sur la liste de la Loi sur les espèces en péril (LEP) du Canada; il a le statut d'espèce menacée. Placé sur la liste des espèces en péril en 1983, le béluga du Saint-Laurent y figure toujours comme une espèce menacée, c'est-à-dire une espèce susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants auxquels elle est exposée ne sont pas inversés (COSEPAC 2004). Des quelque 7 800 à 10 000 individus qui ont peut être habité le Saint-Laurent à la fin du 19e siècle, il n'en reste qu'environ 1 000 et la population n'a montré aucun signe d'accroissement depuis l'arrêt de la chasse à la fin des années 1970 (Hammill et al. 2007). Rien à ce jour n'indique que le taux de mortalité dans la population est anormalement élevé (Lesage et Kingsley 1995). On soupçonne donc que l'absence de rétablissement de la population est relié à un déficit du taux de reproduction (COSEPAC 2004). Plusieurs facteurs, tels que la contamination, le stress ou la perte d'habitat, pourraient limiter la croissance de la population.

L'examen des carcasses depuis 1983 indique qu'un béluga adulte sur quatre décède d'un cancer (Martineau et al. 2002).

Les bélugas accumulent et concentrent divers produits toxiques dérivés des activités humaines. Le transfert s'effectue via leurs proies tout au long de leur vie (plus de 60 ans; Stewart et al. 2006), et la mère contamine le petit pendant la vie intra-utérine et l'allaitement (De Guise et al. 1995). Les contaminants comme les BPC et les DDT sont en baisse chez les bélugas, résultat des efforts des années 1970-80 pour interdire ces substances en Amérique du Nord (Lebeuf et al. 2007). Par contre, de nouveaux produits toxiques non-contrôlés au Canada sont en croissance chez les bélugas : la concentration des organobromés (DEPB) doublent tous les trois ans depuis 1988 (Lebeuf et al. 2004).

Aujourd'hui, les jeunes bélugas accumulent, dès leur naissance, l'héritage toxique de leurs mères et les nouveaux contaminants du milieu. Ainsi, de ce point de vue, l'état de santé du béluga est plus alarmant que celui du Saint-Laurent.

En plus de la petite taille de la population, de son isolation des autres populations du Nord, de sa faible diversité génétique, de son exposition à la pollution chimique et de son fort taux de cancer,

l'équipe de rétablissement du béluga du Saint-Laurent soulignait le dérangement par le trafic maritime comme un possible facteur limitant (COSEPAC 2004).

Le parc marin, un territoire protégé

L'idée d'un parc marin couvrant une partie de l'estuaire du Saint-Laurent et du fjord du Saguenay est née en 1988, lors du Forum pour l'avenir du béluga. En 1998, le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL) était officiellement créé, couvrant une grande partie de l'aire de distribution estivale du béluga du Saint-Laurent. Le mandat du PMSSL

est de conserver des espèces et des écosystèmes remarquables et de rehausser leur niveau de protection.

La menace appréhendée

La relocalisation d'activités de détenteurs de permis d'entreprise d'excursion en mer, que ce soit par un changement de port d'attache, par de nouveaux transits entre deux ports d'attache pour

Avis scientifique : relocalisation d'AOM — impacts sur le béluga — demande de moratoire 5/8

l'embarquement de passagers, ou par l'utilisation de nouveaux secteurs du parc marin, soulève de sérieux problèmes de conservation, en particulier pour le béluga.

Plusieurs projets de cette nature sont sur la table pour 2008, et tous ont pour effet d'augmenter le trafic maritime dans une aire de fréquentation intensive du béluga, soit les abords de Baie-Sainte-Catherine et l'embouchure du Saguenay. Or, cette augmentation se traduira inévitablement par plus de bruit, plus de risques de collisions et plus d'interactions avec les bélugas (en majorité des femelles accompagnées de jeunes)

Pollution sonore — Une étude par Scheifele (1997) a démontré que les niveaux de bruit à l'embouchure du Saguenay et dans le chenal Laurentien atteignent leur maximum aux heures de congestion des excursions d'observation en mer. L'auteur souligne que le bruit y atteint parfois des niveaux critiques susceptibles d'avoir des effets physiologiques si l'exposition se prolonge. Nombres d'études revues par Nowacek et al. (2007) documentent des impacts sur l'audition pour des niveaux de bruit parfois comparables à ceux enregistrés dans l'embouchure du Saguenay. Or le temps de séjour prolongé des bélugas dans l'embouchure du Saguenay (GREMM 2007) les rend particulièrement vulnérables à toute augmentation importante du bruit dans ce secteur. Le béluga dépend de son pour toutes ses activités essentielles, que ce soit la navigation, les comportements sociaux, le lien vital entre la mère et le jeune ou la recherche de nourriture. Une perte d'audition peut donc avoir des répercussions graves sur la conditions des animaux, leur chance de survie ou leur succès reproducteur.

Risques de collision — L'examen des carcasses de bélugas récupérées depuis 1982 a révélé 11 mortalités causées par une collision avec un bateau (Stéphane Lair, données non publiées). Une augmentation du trafic maritime dans une aire de fréquentation intensive du béluga pourrait augmenter les risques de collision. Par ailleurs, il y a un lien étroit entre la vitesse des bateaux et la sévérité de la collision pour les baleines. Les risques de mortalité augmentent dès que la vitesse dépasse les 10 noeuds (NMFS 2007).

Or, comme la zone visée par cette augmentation de trafic est essentiellement une zone de transit, les bateaux sont susceptibles de se déplacer à des vitesses bien supérieures à 10 noeuds, ce qui augmente non seulement la probabilité des collisions, mais aussi le risque qu'elles aient des conséquences sévères ou mortelles.

Interactions avec les bateaux — La zone de l'embouchure du Saguenay est fréquemment le théâtre de rencontres fortuites entre les bélugas et les bateaux offrant des excursions en mer (ex. Michaud et al. 2006). Le passage de bateaux à proximité d'un groupe de bélugas entraîne d'ailleurs fréquemment des changements de comportement vocal (Lesage et al. 1999) ou des comportements de curiosité de la part de certains animaux, surtout les plus jeunes (Blane et Jaakson 1994). Les animaux peuvent alors se trouver séparés du groupe, ce qui peut être sérieux pour cet animal grégaire, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes encore dépendants de leur mère. La reprise de contacts avec la mère ou l'ensemble du groupe peut s'avérer d'autant plus problématique si l'habitat est bruyant et masque les communications vocales entre les animaux. Une augmentation du trafic maritime dans cette zone entraînera une augmentation de ces rencontres et des risques qui y sont associés. Nowacek et al. (2007) présente un ensemble d'études qui ont mis en évidence des réactions acoustiques et comportementales des animaux exposés à différentes sources de bruit et en particulier aux bruits associés aux activités d'observation en mer. Bien que plusieurs des réactions documentées soient de

Avis scientifique : relocalisation d'AOM — impacts sur le béluga — demande de moratoire 6/8

courte durée, les auteurs de la revue s'inquiètent des effets cumulatifs dans les cas d'exposition fréquente.

Dans le cas d'espèces en péril, ils soulignent que ce type de dérangement peut avoir des conséquences sur le rétablissement. Bedjer et al. (2006) a d'ailleurs démontré qu'une population de dauphins à Shark Bay en Australie avait diminué à la suite d'une augmentation de la pression des activités d'observation en mer. Higham et Bejder (2008) ont souligné que les interactions fréquentes avec les bateaux d'excursion avaient un impact sur le succès reproducteur des femelles de cette population. Il s'agit d'une population dont l'organisation sociale est très semblable à celle du béluga du Saint-Laurent.

On constate donc, à la lumière de ces études scientifiques, que l'augmentation du trafic maritime dans une aire de fréquentation intensive du béluga peut affecter la condition physique des animaux, leur chance de survie ou encore leur succès reproducteur. Chez une population en péril, un impact de cette nature, même sur un petit nombre d'individus, peut avoir des effets sur le rétablissement de la population.

Avis scientifique : relocalisation d'AOM — impacts sur le béluga — demande de moratoire 7/8

Nos recommandations

- Étant donné que les projets de relocalisation d'activité par des détenteurs de permis d'entreprise d'excursion en mer sont susceptibles d'avoir des conséquences néfastes sur le rétablissement du béluga, une espèce protégée par la LEP, et au coeur du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, créé justement pour protéger cette fragile population;
- Étant donné que ces changements iraient à l'encontre du mandat de rehausser le niveau de protection des espèces marines dans le parc marin;

- Étant donné que ces changements iraient à l'encontre de l'esprit qui a régné autour de l'élaboration du règlement des activités d'observation en mer dans les années 1990, lequel devait, par le biais de l'émission de permis, permettre à terme de réduire la taille de la flotte jugée à l'époque trop élevée, ou encore de rediriger des activités en mer dans des secteurs moins

sensibles;

- Étant donné que Parcs Canada est propriétaire du quai de Baie-Sainte-Catherine et peut en contrôler l'accès par l'émission de permis d'amarrage;

- Étant donné que laisser aller cette situation de l'avant risquerait de créer un précédent et d'entraîner d'autres mouvements de la flotte vers l'embouchure du Saguenay, le coeur de l'aire de répartition des bélugas;

- Étant donné que la relocalisation d'activités par les détenteurs de permis d'entreprise d'excursion en mer peut également avoir des impacts sur l'ensemble des activités en mer, ses acteurs et les espèces qu'elles visent;

le GREMM recommande trois actions :

1) Que Parcs Canada n'octroie pas plus de permis d'amarrage au quai de Baie-Sainte-Catherine en 2008 qu'en 2007, afin d'envoyer un signal clair que la conservation du béluga est une priorité pour cette agence;

2) Que la révision en cours du Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent soit l'occasion, en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'industrie d'observation en mer, d'examiner la question et de formuler des recommandations concernant la relocalisation d'activités par les détenteurs de permis d'entreprise d'excursion en mer;

3) Qu'au cours de ce processus de concertation, il y ait un moratoire sur tout projet de relocalisation d'activités par les détenteurs de permis d'entreprise d'excursion en mer dans le parc marin (i.e. statu quo par rapport à 2007).

Avis scientifique : relocalisation d'AOM — impacts sur le béluga — demande de moratoire 8/8

Les références n'ont pu être citées par manque d'espace mais sont disponibles sur demande.

